



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

UNEP/CMS/COP14/Doc.28.4.1/Rev.1

5 octobre 2023

Français

Original : Anglais

14^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024
Point 28.4 de l'ordre du jour

VOIES DE MIGRATION

(Préparé par le Secrétariat)

Résumé:

Le présent document rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Résolution 12.11 (Rev.COP13) *Voies de migration*, Résolution 12.25 *Promouvoir la conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers critiques pour les espèces migratrices*, et Décisions 13.41 à 13.46 *Voies de migration*. Il contient également des projets d'amendements à la Résolution 12.11 (Rev.COP13) et des projets de Décisions.

La révision 1 harmonise la formulation des décisions adressées au Conseil scientifique.

VOIES DE MIGRATION

Contexte général

1. La Conférence des Parties, lors de sa 13^e session (COP13, 2020), a adopté [la Résolution 12.11 \(Rev.COP13\) Voies de migration](#), dans laquelle elle a chargé le Secrétariat, en collaboration avec les Parties et les parties prenantes, de mettre en œuvre les activités assignées dans le [Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration 2014-2023](#) (POW), qui couvre toutes les principales voies de migration. La Résolution a également réaffirmé le [Cadre pour les voies de migration des Amériques](#), salué la création du Groupe de travail sur les voies de migration des Amériques et adopté le [Plan d'action pour les voies de migration des Amériques](#) en tant qu'outil pour promouvoir la mise en œuvre du POW et du Cadre afin de protéger les oiseaux migrateurs et leurs habitats dans l'ensemble de l'hémisphère occidental.
2. La COP12 (2017) a adopté la Résolution 12.15 *Promouvoir la conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers pour les espèces migratrices*, dans laquelle elle demande au Secrétariat d'étudier la possibilité, si le financement le permet, de mettre en place un « forum côtier » pour mieux faire connaître les zones humides intertidales et leurs habitats associés. Cette résolution demande également au Conseil scientifique d'établir un groupe de travail multipartite pour développer, élaborer et définir des orientations, des directives et des conseils sur la conservation des habitats côtiers.
3. La COP13 a également adopté les [décisions 13.41 à 13.46 Voies de migration](#), qui se lisent comme suit :

13.41 Adressée au Secrétariat

Le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources externes :

- a) *en collaboration avec les Parties et les organisations internationales pertinentes, organise des ateliers régionaux visant à partager les meilleures pratiques et les leçons retenues, et à promouvoir la conservation des voies de migration et les options politiques dans toutes les voies de migration/régions ;*
- b) *soutient les travaux du Groupe de travail sur les voies de migration, en organisant notamment des réunions du Groupe de travail et élabore et diffuse des orientations pour aider les Parties à fournir des informations sur la mise en œuvre du programme de travail sur les voies de migration dans leur rapport national ;*
- c) *soutient le travail du Groupe spécial sur les voies de migration des Amériques, en particulier en organisant des réunions du groupe spécial .*

13.42 Adressée aux Groupes de travail

Le Groupe spécial sur les voies de migration des Amériques, sous réserve de la disponibilité de ressources externes :

- a) *en collaboration avec les Parties et les organisations pertinentes, facilite et surveille la mise en œuvre du plan d'action pour les voies de migration des Amériques ;*
- b) *fait rapport et fournit des recommandations au groupe de travail sur les voies de migration au sujet de la mise en œuvre du Plan d'Action pour les voies de migration des Amériques.*

13.43 Adressée aux Groupes de travail

Le groupe de travail sur les voies de migration, sous réserve de la disponibilité de ressources externes :

- a) facilite et surveille le travail du Groupe spécial sur les voies de migration des Amériques;*
- b) examine les questions scientifiques et techniques pertinentes, les initiatives et les processus internationaux pertinents ;*
- c) examine et met à jour le Programme de travail, comme base pour la poursuite des priorités des activités de la CMS sur les voies de migration, conformément au Plan stratégique pour les espèces migratrices et au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 en tant que contribution à la Vision de 2050 pour la biodiversité ;*
- d) avec le soutien du Secrétariat, élabore des orientations pour les Parties sur l'utilisation de leur rapport national pour fournir des informations sur les contributions à la mise en œuvre et des résultats des actions du Programme de travail ;*
- e) aide à organiser la coordination entre les divers groupes de travail et groupes spéciaux de la CMS (p.ex. : abattage illégal des oiseaux, empoisonnement, oiseaux terrestres, énergie), et renforce les synergies dans la mise en œuvre ;*
- f) fait rapport des progrès au Conseil scientifique.*

13.44 Adressée aux Parties

Les Parties:

- a) font rapport à la 14^e Session de la Conférence des Parties (COP14) du progrès dans les rapports nationaux relatif à la mise en œuvre de la Résolution UNEP/CMS/Résolution 12.11 (Rev.COP13) Voies de migration, y compris le suivi et l'efficacité des mesures prises;*
- b) sont instamment priées de soutenir les travaux du Groupe de travail sur les voies de migration, en particulier en finançant les réunions du Groupe de travail ;*
- c) sont instamment priées de soutenir le travail du Groupe spécial sur les voies de migration des Amériques, en particulier en finançant les réunions du Groupe spécial ;*
- d) sont instamment priées de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour les voies de migration des Amériques et la coordination du Groupe spécial sur les voies de migration des Amériques ;*
- e) sont instamment priées de fournir un soutien financier et technique pour la mise en œuvre de la Résolution et des Décisions concernant les voies de migration.*

13.45 Adressée aux OIGs & ONGs, Autres

Les non-Parties, les organisations, le secteur privé, les institutions financières internationales, les donateurs et les autres parties prenantes sont invités à :

- a) fournir des ressources financières, en nature et un soutien technique pour la coordination et la mise en œuvre du Programme de travail, ainsi que des Résolutions et Décisions qui s'y rapportent ;*
- b) faire rapport sur les contributions à la mise en œuvre et les résultats des actions du Programme de travail sur les voies de migration à la COP14.*

13.46 Adressée aux Autres

Les États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale (CAF) sont priés de :

- a) collaborer avec le Gouvernement indien et les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA pendant l'intersession entre la 13^e session de la Conférence des Parties (COP13) et la COP14 pour faire progresser le processus lancé en 2018 entre le Gouvernement indien et les deux Secrétariats ;*

- b) *établir, d'ici à la COP14, sous l'égide de la CMS, un cadre institutionnel, sous la direction de l'Inde et en consultation avec les autres États de l'aire de répartition et les parties prenantes concernées, dans le but de convenir, entre autres, des priorités de conservation et des actions connexes, ainsi que des mesures visant à aider les Parties à mettre en œuvre des mesures de conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats dans la région, notamment en encourageant la recherche, les études, les évaluations, le renforcement des capacités et les initiatives de conservation, renforçant ainsi davantage la mise en œuvre de la CMS et de ses instruments relatifs aux oiseaux ;*
- c) *contribuer à une réunion intergouvernementale des États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale organisée par le Gouvernement indien et le Secrétariat de la CMS afin de convenir des modalités du cadre d'ici à la COP14, d'actualiser le Plan d'action de la CMS pour la voie de migration d'Asie centrale pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats, et d'envisager de soutenir le processus avec des ressources, le cas échéant.*

Activités visant à mettre en œuvre la Résolution 12.11 (Rev.COP13) Décision 13.41

Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration 2014-2023 et étude stratégique des voies de migration de la CMS

4. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration 2014-2023 (POW) pendant l'intersession entre la COP13 et la COP14 ont été limités. Comme pour la période intersessionnelle précédente, cela était principalement dû à l'absence de financement pour permettre au Secrétariat et/ou aux Parties à la CMS de mettre en œuvre, de suivre et de hiérarchiser les activités incluses dans le POW.
5. En 2022, le Secrétariat a entrepris une première étude stratégique des activités aviaires en cours au sein du Secrétariat et des divers accords et instruments subsidiaires. Début 2023, le Secrétariat a procédé à une étude complète de tous les documents, groupes de travail, groupes d'étude et autres instruments relatifs aux voies de migration de la CMS. L'examen comprenait une évaluation de l'efficacité et de la capacité des instruments et groupes de travail suivants contribuant au mandat des voies de migration de la CMS :
- le Groupe de travail sur les voies de migration (FWG)
 - le Groupe d'étude multipartite de la CMS sur la conciliation des développements sélectionnés du secteur de l'énergie avec la conservation des espèces migratrices (Groupe d'étude sur l'énergie, ETF)
 - le Groupe de travail sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégal d'oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT)
 - le Groupe d'étude intergouvernemental chargé de lutter contre la chasse, le prélèvement et le commerce illégal des oiseaux migrateurs sur la voie de migration Asie de l'Est-Australasie (ITTEA)
 - le Groupe spécial intergouvernemental pour suppression progressive de l'utilisation des munitions et poids de pêche en plomb
 - le Groupe d'étude sur le cadre des voies de migration des Amériques
 - le Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs en Afrique et en Eurasie (GT AEML) et le Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP)
 - les activités dans les voies de migration des Amériques et de l'Asie centrale
 - tous les autres instruments de la CMS relatifs aux voies de migration, tels que l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)
 - tous les memorandums d'entente (MdE) de la CMS pour lesquels la conservation des voies de migration est pertinente.

6. Les objectifs de l'examen étaient les suivants : a) comprendre le niveau de mise en œuvre du POW pour les voies de migration, b) comprendre les synergies et les chevauchements entre les différents instruments de la CMS appliquant une approche des voies de migration, et c) identifier les lacunes en matière de mise en œuvre et les prochaines étapes. L'étude comprenait les conclusions de plusieurs réunions internes en coordination avec les conseillers nommés par la COP de la CMS, une analyse des parties prenantes, une analyse FFPM et des outils analytiques tels qu'un « arbre des problèmes ».
7. Les conclusions de l'étude stratégique des voies de migration de la CMS ont été discutées par le FWG, y compris l'étude d'un document détaillé décrivant les principales lacunes dans la mise en œuvre du POW pour les voies de migration 2014-2023, préparé par le Secrétariat.
8. Concernant la décision 13.41 (a), le Secrétariat a coordonné une mise à jour de la composition du FWG en 2023. Le FWG se compose actuellement de 34 membres. En outre, conformément à la décision 13.41 (b), le Secrétariat a organisé la 2^e réunion du groupe de travail sur les voies de migration, qui s'est déroulée en ligne le 28 février 2023. Le FWG a discuté de l'étude stratégique des voies de migration du Secrétariat (voir ci-dessus) et du POW pour les voies de migration. Un nouveau mode de présidence a été confirmé, le Dr Rob P. Clay, co-conseiller scientifique pour les oiseaux nommé par la COP, succédant au Dr Taej Mundkur en tant que nouveau président.
9. En ce qui concerne la décision 13.41 (c), le Secrétariat a soutenu le travail du Groupe de travail sur les voies de migration des Amériques, en mettant à jour la composition du groupe de travail en 2023, qui compte désormais 26 membres. Aucune réunion en personne du Groupe de travail sur les voies de migration des Amériques n'a eu lieu pendant la période intersessionnelle entre la COP13 et la COP14 en raison d'un manque de financement et de personnel.
10. Des progrès limités ont été réalisés en ce qui concerne le plan d'action pour les voies de migration des Amériques. Parmi les actions concrètes impliquant le Secrétariat, on peut citer le [soutien à la réunion virtuelle sur le suivi du plan d'action du MdE sur la conservation des oiseaux des prairies du sud de l'Amérique du Sud et de ses habitats](#), qui s'est tenue en ligne en septembre 2020. Le Secrétariat a également soutenu les activités du groupe d'étude sur l'énergie, notamment l'extension de sa composition à l'Amérique latine, et un webinaire de l'ETF pour les Parties des Amériques afin de promouvoir la mise en œuvre de la Résolution 11.27 (Rev.COP13) et des documents d'orientation de l'ETF concernant le déploiement durable des énergies renouvelables et des infrastructures connexes (voir le document [UNEP/CMS/COP14/Doc.30.3.2 Énergies renouvelables et espèces migratrices](#)).

Autres activités de soutien à la mise en œuvre au niveau des voies de migration

Voie de migration d'Asie centrale

11. En ce qui concerne la décision 13.46 (a), le Secrétariat a continué à coopérer avec le gouvernement de l'Inde pour faire avancer le processus de la Voie de migration d'Asie centrale initié en 2018.
12. Une réunion en ligne des États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale, organisée par le Gouvernement indien et soutenue par le Secrétariat, a eu lieu en octobre 2021. La réunion a permis de faire le point sur la mise en œuvre de la résolution 12.11 (Rev.COP13) et le gouvernement indien a réaffirmé son soutien en annonçant la création d'un bureau du secrétariat de la Voie de migration d'Asie centrale

en Inde, qui sera hébergé par le Centre pour les conventions internationales au Wildlife Institute of India.

13. En 2022, plusieurs réunions de coordination ont eu lieu entre le Secrétariat de la CMS et le gouvernement indien, en vue d'organiser une réunion en présentiel des États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale pour établir un cadre institutionnel pour cette voie de migration.
14. À l'invitation du gouvernement indien, la 4^e réunion des États de l'aire de répartition de la Voie de migration d'Asie centrale (CAF4) s'est tenue du 2 au 4 mai 2023 à New Delhi. Les objectifs de cette réunion étaient de : a) élaborer et, si possible, convenir d'un cadre institutionnel pour la Voie de migration d'Asie Centrale, b) tirer des conclusions d'un rapport d'analyse de la situation de conservation de la Voie de migration d'Asie Centrale, coordonné par BirdLife International et lancé à l'été 2022, et discuter des domaines prioritaires pour la mise en œuvre, c) discuter et convenir d'un projet de feuille de route pour la mise à jour du Plan d'action CMS-Voie de migration d'Asie Centrale, et d) développer davantage et convenir des prochaines étapes pour informer les projets de décisions qui seront proposés à la COP14.
15. La réunion CAF4 a convenu de développer une nouvelle initiative pour la voie de migration d'Asie centrale en tant que cadre institutionnel sous l'égide de la CMS, dans le but de maintenir et/ou d'améliorer la conservation, la protection, la restauration et la gestion durable de toutes les espèces d'oiseaux migrateurs et de leurs habitats dans cette voie de migration. Elle a également convenu de promouvoir une coopération étroite entre les signataires et les États de l'aire de répartition vis-à-vis des instruments CMS et non-CMS, des partenariats et des parties prenantes concernées. Le gouvernement indien a réitéré son engagement à accueillir une unité de coordination CMS-Voie de migration d'Asie centrale, dans le cadre du Secrétariat de la CMS (voir le document [UNEP/CMS/COP14/Doc.28.4.2](#) *Initiative pour la voie de migration d'Asie centrale*).

Partenariat pour la voie de migration Asie de l'Est - Australasie

16. Le Secrétariat a encore renforcé la coopération avec le Secrétariat du Partenariat pour la voie de migration Asie de l'Est - Australasie (EAAFP), conformément à l'action 24 du POW, notamment en ce qui concerne la prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux d'oiseaux migrateurs. Lors de la 11^e réunion des partenaires de l'EAAFP, le 12 mars 2023, s'est tenue à Brisbane, en Australie, la première réunion conjointe du groupe d'étude intergouvernemental de la CMS chargé de lutter contre la chasse, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs sur la voie de migration Asie de l'Est-Australasie (ITTEA) et du groupe d'étude de l'EAAFP sur la chasse, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux d'eau migrateurs. La réunion a permis à tous les membres de discuter du programme de travail de l'ITTEA et de mieux comprendre les scénarios régionaux et les activités ciblées en ce qui concerne ces menaces. En outre, les membres se sont mis d'accord sur un modus operandi pour le groupe d'étude et ont discuté des prochaines étapes de la collaboration entre les deux groupes d'étude. Ils ont également discuté des possibilités communes de communication, de renforcement des capacités et de collecte de fonds.

Activités visant à mettre en œuvre la Résolution 12.25

Forum côtier mondial

17. En ce qui concerne la mise en œuvre de la Résolution 12.25, le Secrétariat a apporté, avec les Secrétariats de la Convention de Ramsar sur les zones humides et de la

Convention sur la diversité biologique (CDB), des contributions à un processus international lancé officiellement en janvier 2022 à Yancheng, en Chine, pour créer un « Forum côtier mondial (WCF) » en tant que plateforme multipartite indépendante capable de catalyser et d'élargir les efforts locaux et nationaux de conservation des côtes dans les habitats côtiers du monde entier et pour les espèces qui en dépendent. Le Secrétariat, en tant que membre du « Groupe de mise en place du WCF » (aux côtés des deux autres Secrétariats précités et d'autres organisations), a apporté des contributions et des commentaires sur le mandat du WCF et sur de nombreux autres documents stratégiques. Le WCF élabore actuellement une évaluation globale de l'état des zones humides côtières de la planète.

18. Le Secrétariat est un observateur du WCF et continuera à participer à ses travaux.

Discussion et analyse

19. Le POW sur les voies de migration a été établi pour une durée de neuf ans (2014-2023), et le FWG a été chargé par la décision 13.43 (c), sous réserve de la disponibilité des ressources, de mettre à jour le POW. La durée, la diversité et l'ambition du POW, ainsi que les difficultés à mesurer les progrès des actions du POW, en font une entreprise difficile en termes de mise en œuvre, d'établissement de priorités et de suivi. Cela peut expliquer les progrès limités réalisés par les parties dans sa mise en œuvre, le financement restreint accordé au secrétariat pour ses travaux sur le POW et le manque d'informations sur les résultats de la mise en œuvre de la part des Parties.
20. Pour mettre en œuvre les dispositions des décisions 13.4 (a) à (d) de la COP et les résultats de la réunion en ligne du FWG du 28 février 2023, les membres du FWG ont noté l'importance de présenter le POW sous la forme d'éléments pratiques bien définis et ont recommandé que la mise à jour du POW ait lieu au cours de la prochaine période intersessionnelle et qu'elle soit alignée sur le Plan stratégique de la CMS pour les espèces migratrices, qui sera examiné par le Comité permanent et soumis à la COP14. Des propositions ont été avancées pour mettre à jour les références existantes au Programme d'action pour les voies de migration 2014-2023 dans la Résolution 12.11 (Rev.COP13).

Amendements proposés à la résolution 12.11 (Rev.COP13) et aux projets de décision *Voies de migration*

21. Afin d'intégrer les évolutions récentes, il est proposé que la Résolution 12.11 (Rev.COP13) soit amendée et que des projets de décisions soient adoptés, sur la base de consultations avec le FWG, avec le Groupe de travail sur les voies de migration des Amériques et avec les États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale.
22. Étant donné le nombre de références obsolètes incluses dans la résolution 12.11 (Rev.COP13), certains amendements proposés intègrent les évolutions récentes pour les prochaines étapes du processus. D'autres amendements proposés à la Résolution 12.11 (Rev.COP13) reflètent le développement du nouveau Plan stratégique de la CMS pour les espèces migratrices (SPMS), l'examen stratégique interne des voies de migration du Secrétariat et les résultats de la réunion du FWG. Elles remplacent également les références précédentes aux objectifs d'Aichi de la CDB par des références au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal mis à jour et reflètent les progrès réalisés en ce qui concerne la voie de migration d'Asie centrale.

Actions recommandées

23. Il est recommandé à la Conférence des Parties :

- a) d'adopter les projets d'amendements à la Résolution 12.11 (Rev.COP13) tels qu'ils figurent à l'Annexe 1 du présent document ;
- b) d'adopter les projets de décision tels qu'ils figurent à l'Annexe 2 du présent document ;
- c) de supprimer les décisions 13.41 à 13.46 *Voies de migration*.

ANNEXE 1

PROPOSITION DE RÉVISION DE LA RÉOLUTION 12.11(Rev.COP13)

VOIES DE MIGRATION

Note : Le nouveau texte proposé est souligné. Le texte à supprimer est ~~barré~~.

Rappelant la Recommandation 7.7 *Programme relatif aux voies de migration Amérique – Pacifique*, la Résolution 10.10 *Conseils sur la conservation globale des voies de migration et sur les politiques possibles* et la Résolution 11.14 *Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration*¹ relatives aux voies de migration,

Reconnaissant qu'il est nécessaire de mettre au point une approche des voies de migration pour garantir une conservation adéquate et une utilisation durable des oiseaux migrateurs dans l'ensemble de leurs aires de répartition, en associant une approche fondée sur les espèces et une approche fondée sur les écosystèmes et en favorisant la coopération et la coordination internationales entre les États, le secteur privé, les accords multilatéraux sur l'environnement (AME), les institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les communautés locales et d'autres acteurs,

Reconnaissant également qu'il existe des menaces spécifiques particulièrement importantes pour les oiseaux migrateurs le long des voies de migration, identifiées dans *A Review of Migratory Bird Flyways and Priorities for Management (Examen des voies de migration des oiseaux et priorités en matière de gestion) Série technique de la CMS n° 27*, qui continuent d'avoir un impact sur ces espèces et leurs habitats, notamment : la remise en état des zones humides intérieures ; la destruction des habitats côtiers et intertidaux (Résolution 12.25 *Promouvoir la conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers pour les espèces migratrices*) ; la perte de forêts et de prairies ; l'intensification agricole et la modification de l'habitat par la désertification et le surpâturage (Résolution 11.17 (Rev.COP12) *Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs de la région Afrique-Eurasie (AEM LAP)*) ; le développement inapproprié d'éoliennes (Résolution 11.27 (Rev.COP12) *Énergie renouvelable et espèces migratrices*) ; les collisions avec les lignes électriques et les électrocutions (Résolution 10.11 *Lignes électriques et oiseaux migrateurs*) ; l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux et/ou non durables (Résolution 11.16 (Rev. COP12) *Prévention de l'abattage, prélèvement et commerce illégaux des oiseaux migrateurs*) ; la surpêche et les prises accessoires d'oiseaux de mer (Résolution 6.2, Recommandation 7.2, Résolutions 8.14, 9.18 et 10.14²) ; la grenaille de plomb et d'autres empoisonnements (Résolution 11.15 (Rev.COP12) *Prévention de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs*) ; les espèces exotiques envahissantes (Résolution 11.28 *Activités futures de la CMS concernant les espèces exotiques envahissantes*) et la grippe aviaire et d'autres maladies (Résolutions 8.27, 9.8 et 10.22 sur les maladies des espèces sauvages³) ; et les débris marins (Résolution 11.30 *gestion des débris marins*⁴),

¹ Regroupées dans la Résolution 12.11 *Voies de migration*

² Regroupées dans la Résolution 12.22 *Prises accessoires*

³ Regroupées dans la Résolution 12.6 *Maladies de la faune sauvage et espèces migratrices*

⁴ Regroupée dans la Résolution 12.20 *Gestion des débris marins*

Reconnaissant que les voies de migration doivent être considérées comme des réseaux écologiques, du fait que, même en l'absence de tout lien physique entre leurs différentes parties, les populations d'oiseaux qui les empruntent constituent elles-mêmes un lien écologique tel que reconnu dans la Résolution 10.3⁵,

Reconnaissant que le mandat très large et détaillé de la Résolution 10.10⁶ *Conseils sur la conservation globale des voies de migration et sur les politiques possibles*, a été rationalisé et concentré dans un Programme de travail (PdT) plus détaillé, via la Résolution 11.14⁷, afin de fournir aux parties et aux parties prenantes une feuille de route claire avec un calendrier, des priorités et des indicateurs pour la conservation des voies de migration et des oiseaux migrateurs,

Rappelant que la Résolution 10.10⁸ invitait la CMS à travailler en partenariat étroit avec les organisations et les initiatives sur les voies de migration existantes dans les Amériques afin d'élaborer un plan d'action mondial pour la conservation des oiseaux migrateurs dans les Amériques, en reconnaissant particulièrement les programmes de travail déjà en place et en tenant compte des instruments existants,

Prenant note de la Résolution 10.18 (Rev.COP12) *Directives pour l'intégration des espèces migratrices dans les SPANB et d'autres conclusions de la COP10 de la CBD*, qui contient des directives sur l'intégration des espèces migratrices dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB),

~~*Sachant* que les Parties ont approuvé un Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 (Résolution 11.2 (Rev.COP12) *Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023*) comprenant des buts et objectifs clairement définis, afin de promouvoir des mesures pour assurer l'état de conservation favorable des espèces migratrices et de leurs habitats, et que le présent PdT sur les voies de migration contribuera de manière significative à la mise en œuvre de parties importantes du Plan stratégique,~~

Prenant note du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal adopté par la Convention sur la diversité biologique en 2022, qui comprend de nombreux objectifs et cibles pertinents pour la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats,

~~*Rappelant* que l'Objectif d'Aichi 11 pour la biodiversité, approuvé en 2010 par la Convention sur la diversité biologique, qui stipule que « d'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin » est tout particulièrement valide quand il s'agit de la conservation des oiseaux migrateurs,~~

~~*Rappelant en outre* que l'Objectif d'Aichi 12, approuvé par la Convention sur la Biodiversité, qui stipule qu'« D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu »,~~

⁵ Regroupées dans la Résolution 12.7 *Le rôle des réseaux écologiques pour la conservation des espèces migratrices*

⁶ Regroupées dans la Résolution 12.11 *Voies de migration*

⁷ Regroupée dans la Résolution 12.11 *Voies de migration*

⁸ Regroupée dans la Résolution 12.11 *Voies de migration*

~~Reconnaissant la pertinence du projet WOW (Wings over Wetlands), mis au point sous l'égide de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et mis en œuvre sous la direction de Wetlands International et BirdLife International, en tant qu'initiative la plus vaste à ce jour dans la région Afrique-Eurasie pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats, en particulier grâce à l'Instrument pour les réseaux de sites critiques qui lui est associé – un portail web en accès libre fournissant des informations sur les populations d'oiseaux d'eau et les sites critiques exigés par leur cycle annuel, et conçu pour faciliter la prise de décision en matière de conservation aux niveaux du site, du pays et à l'international,~~

~~Prenant note avec satisfaction de l'important travail de surveillance et de conservation réalisé par les membres du Partenariat concernant la voie de migration Asie de l'Est-Australasie (EAAFP) pour les oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats, notamment grâce au renforcement du Réseau de voies de migration d'Asie de l'Est-Australasie, et reconnaissant le développement du Plan stratégique de l'EAAFP 2019-2029 qui comprend des domaines de résultats clés et des indicateurs définis pour promouvoir les actions de conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats,~~

~~Reconnaissant le travail de conservation réalisé par les partenaires du Réseau de la réserve des oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental (WHSRN) pour les oiseaux de rivage migrateurs et leurs habitats dans l'ensemble des Amériques,~~

~~Reconnaissant le développement du plan d'action et stratégie de l'Initiative sur les oiseaux de rivage de la voie migratoire de l'Atlantique, la Stratégie de conservation des oiseaux de rivage des Amériques-Pacifique, et la stratégie de conservation des oiseaux de rivage des Amériques médio-continentales, qui cherchent à mettre en œuvre des stratégies et des mesures en faveur de la conservation des oiseaux de rivage prioritaires et de leurs habitats dans les voies de migration de l'ouest de l'Atlantique et de l'est du Pacifique,~~

~~Reconnaissant la décision des États de l'aire de répartition de la Voie de migration d'Asie centrale (CAF) de demander aux Parties contractantes de l'AEWA d'intégrer le Plan d'action de la CAF pour les oiseaux d'eau et leurs habitats dans l'AEWA en tant que cadre juridique et institutionnel privilégié pour le Plan d'action, comme convenu lors de la réunion des États de l'aire de répartition de la CAF tenue à Abou Dhabi, (EAU), le 12 décembre 2012, et rappelant l'offre de l'Inde à la COP12 à Manille (Résolution 12.11 Voies de migration) de plaider en faveur de ce processus,~~

~~Se félicitant des progrès réalisés par le Gouvernement indien qui a accueilli, en collaboration avec le Secrétariat de la CMS, la 4^e réunion des États de l'aire de répartition de la CAF en mai 2023. pour établir le cadre institutionnel et une feuille de route pour la mise à jour du plan d'action de la CAF, et élaborer un plan à moyen terme pour le développement et les opérations du Plan d'action de la CAF et pour faire avancer la création d'une unité de coordination/secrétariat CMS-CAF pour cette voie de migration. pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats, en consultation avec les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA et les États de l'aire de répartition, et félicitant l'Inde pour son Plan d'action national sur la CAF pour les oiseaux migrateurs, et pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce Plan d'action,~~

~~Reconnaissant en outre l'importance vitale de l'Arctique qui est le lieu des zones de reproduction et de mue des principales voies de migration du monde, et le fait que cette région est sujette à de nombreux changements entraînés par les effets climatiques, le développement d'activités de la principale industrie minière, de réseaux de transport maritimes et aériens, et diverses autres menaces,~~

Reconnaissant la Résolution de 2013 sur la coopération, signée entre les Secrétariats de la CMS et le Groupe de travail sur la conservation de la flore et de la faune arctiques (CAFF) du Conseil de l'Arctique, et le plan de travail conjoint CAFF/CMS/AEWA visant à encourager l'échange d'informations afin de faciliter la conservation des espèces migratrices le long des voies de migration du monde et de favoriser la coopération avec des pays hors Arctique sur ces questions, et se félicitant de l'Initiative sur les oiseaux migrateurs de l'Arctique et de son plan de travail 2019-2023 associé,

Reconnaissant également que le changement climatique a déjà des impacts néfastes sur les oiseaux migrateurs et leurs habitats, tel que reflété dans la Résolution 11.26⁹,

~~*Reconnaissant* les contributions du projet Programme des Nations Unies pour l'Environnement Fonds pour l'Environnement Mondial concernant les grues de Sibérie et les zones humides (SCWP) mis en œuvre par la Fondation internationale pour la grue et les gouvernements de Chine, d'Iran, du Kazakhstan et de Russie pour la protection et la gestion d'un réseau de sites écologiques en Asie,~~

Rappelant la Résolution 11.14¹⁰, qui a réaffirmé le groupe de travail à durée illimitée sur les voies de migration dans le cadre du Conseil scientifique, afin d'agir comme une cellule de réflexion sur les voies de migration et leurs cadres,

Rappelant en outre qu'il a été demandé au Groupe de travail d'examiner des questions scientifiques et techniques concernant la conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats, et les instruments, initiatives et processus internationaux pertinents, comme base pour la future politique de la CMS sur les voies de migration,

Notant avec appréciation la large participation et le travail réalisé par le Conseil scientifique, les Secrétariats de la Convention Ramsar et de l'Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), des ONG internationales (BirdLife International, Wetlands International), l'Americas Waterbird Conservation Council, le Western Hemisphere Shorebird Reserve Network, la Western Hemisphere Migratory Species Initiative (WHMSI), l'East Asian–Australasian Flyway Partnership, la Fédération des Associations de Chasse et Conservation de la Faune Sauvage de l'UE (FACE), et divers experts internationaux ainsi que par un groupe plus large contribuant par ses consultations aux efforts du Groupe de travail sur les Voies de migration,

~~*Notant en outre avec satisfaction* que, conformément aux termes de référence du Groupe de travail sur les voies de migration, trois revues globales ont été produites et publiées en 2014 sous le titre *Une étude des voies de migration des oiseaux migrateurs et priorités de gestion* (Série technique de la CMS n° 27) : la première analysant les arrangements administratifs CMS et hors CMS (Revue 1) ; la seconde consacrée aux questions d'ordre technique et scientifique et aux questions de priorité concernant les voies de migration et la gestion des espèces migratrices et de leurs habitats (Revue 2) ; et la troisième examinant les politiques possibles (Revue 3),~~

~~*Notant avec gratitude* le travail fourni par le Groupe de travail sur les voies de migration lors de sa réunion les 20-21 février 2011 à Édimbourg et tout au long de l'intersession, et reconnaissant les généreuses contributions financières de l'Allemagne, de la Suisse, du Royaume-Uni et de Wetlands International, ainsi que le soutien des membres du Groupe de travail sur les voies de migration aux frais de préparation et d'organisation de la réunion et l'élaboration des rapports,~~

⁹ Regroupée dans la Résolution 12.21 *Changement climatique et espèces migratrices*

¹⁰ Consolidée dans la Résolution 12.11 *Voies de migration*

~~Notant avec gratitude les travaux entrepris par le Groupe de travail sur les voies de migration à ses réunions en Jamaïque (11-14 mars 2014) et en Allemagne (30 juin 2014) et durant toute la période intersessions et reconnaissant les généreuses contributions financières du Gouvernement suisse, ainsi que la contribution des membres du Groupe de travail sur les voies de migration qui ont assuré le succès de ces réunions et leurs résultats,~~

~~Remerciant le Gouvernement jamaïcain d'avoir accueilli les réunions sur les voies de migration, qui se sont tenues du 11 au 14 mars 2014 à Trelawny, ainsi que les Gouvernements canadien et suisse, l'Organisation des États américains (OEA), la WHMSI et le Secrétariat de la CMS qui ont co-organisé et parrainé ces réunions,~~

~~Notant avec appréciation le soutien et les conseils fournis respectivement par le Secrétariat et le Comité permanent concernant le fonctionnement du Groupe de travail tout au long de l'intersession,~~

~~Reconnaissant les autres processus contributifs entrepris en parallèle dans le cadre de la CMS et rappelant que, conformément à la Résolution 11.12¹¹, il est nécessaire d'établir un lien entre la conclusion des nouveaux instruments actuellement en cours d'élaboration sous l'égide de la CMS et les résultats du Processus sur la structure future de la CMS,~~

~~Prenant en outre note du rapport de l'Atelier sur les voies de migration mondiales des oiseaux d'eau destiné à la promotion des échanges de bonnes pratiques et de leçons à tirer, qui s'est tenu à Seosan (République coréenne) du 17 au 20 octobre 2011, compris dans le document UNEP/CMS/Inf.10.41,~~

~~Prenant note de la Déclaration d'action de La Haye, émise à l'occasion du 15^{ème} anniversaire de l'AEWA en juin 2010,~~

~~Prenant note en outre de la déclaration et des résultats du Sommet mondial sur les voies de migration à Abou Dhabi, Émirats arabes unis, avril 2018,~~

~~Considérant que des politiques encourageant une croissance économique et un développement favorable à l'environnement seraient hautement bénéfiques pour les oiseaux migrateurs, notamment des pratiques agricoles respectueuses des oiseaux et qui, de plus, améliorent les moyens d'existence des communautés locales, et que de telles pratiques devraient bénéficier d'une promotion tout au long de chaque voie de migration,~~

~~Prenant note des diverses activités entreprises dans la région centraméricaine et sud-américaine en vue de la protection des espèces migratrices d'oiseaux d'eau, telles que le Réseau des oiseaux du littoral de l'hémisphère Ouest, le Recensement des oiseaux d'eau néotropicaux, ainsi que les projets entrepris sous l'égide de la CMS, comme ceux portant sur les flamants des Andes et l'ouette à tête rousse,~~

~~Prenant note par ailleurs du plan de travail 2019-2020 du Plan d'action pour les voies de migration des Amériques adopté à la suite de la [1^{re} réunion du Groupe de travail sur les voies de migration des Amériques \(AFF\)](#), qui s'est déroulée à Florianópolis (Brésil) en juillet 2018,~~

~~Notant les nombreuses activités en cours dans les Amériques pour la conservation des oiseaux migrateurs, telles que l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, Partenaires d'envol, la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs néotropicaux, la Conservation des oiseaux aquatiques pour les Amériques, le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, et les Plans de conservation des oiseaux de rivage pour le Brésil, le Canada, la Colombie, l'Équateur et les États-Unis,~~

¹¹ Consolidée dans la Résolution 12.8 *Application des articles IV et V de la Convention*

~~Accueillant~~ la Journée mondiale des oiseaux migrateurs comme une campagne mondiale commune et unifiée de la CMS, de l'AEWA, et de l'Environnement pour les Amériques (EFTA) ainsi que du Partenariat pour la voie de migration Asie de l'Est-Australasie d'Asie orientale et d'Australie (EAAFP), dans le cadre d'un partenariat établi lors de la 12^e réunion de la Conférence des Parties à la CMS, Manille, 2017, afin de renforcer la reconnaissance et l'appréciation des oiseaux migrateurs et souligner le besoin urgent de leur conservation,

~~Notant~~ l'initiative originale du regretté Lic. Pablo Canevari de mettre en commun de nombreuses activités et d'instituer un accord relatif aux voies de migration Amérique – Pacifique au titre de la CMS ;

~~Notant en outre~~ les travaux entrepris par le Gouvernement néerlandais et Wetlands International pour transformer l'initiative originelle en proposition de programme intitulé « Zones humides et oiseaux des Amériques », connu également sous le nom de « Programme relatif aux voies de migration Amérique – Pacifique », qui a été publié en tant que projet en juin 2001,

~~Consciente~~ de la grande importance pour la région des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats, comme l'indique le rapport « Wetlands of South America: An Agenda for Biodiversity Conservation and Policies Development » (Wetlands International, 2001) et des besoins aigus de conservation sur toute la voie de migration, de préférence dans le cadre d'un accord multilatéral sur les voies de migration fondé sur l'Article IV de la Convention,

~~Notant~~ les changements importants de l'habitat dans les zones de non-reproduction dans les Amériques, en particulier pour les oiseaux de rivage, et les indications selon lesquelles pratiquement toutes les espèces d'oiseaux de rivage diminueraient en nombre,

~~Consciente également~~ de l'importance particulière accordée dans le projet de programme au renforcement des capacités, à l'association des communautés, à la coopération internationale et à la collecte de données importantes pour la gestion des populations d'oiseaux d'eau et de leurs habitats, tel que : Évaluation des zones humides d'Amérique du Sud et Recensement des oiseaux d'eau néotropicaux, et

~~Désireuse~~ de voir le programme mis en œuvre en temps voulu à titre de contribution importante aux objectifs généraux de la CMS et en vue de l'élaboration éventuelle d'un accord plus formel sur les voies de migration des Amériques, tel que celui mis au point pour les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie,

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. ~~Réaffirme le Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration 2014-2030 inclus comme Annexe 1 à la présente Résolution et prie instamment~~ les Parties et les signataires des instruments de la CMS et ~~encourage~~ les organisations Non-Parties et les acteurs à mettre en œuvre le programme de travail de la Convention de façon prioritaire ;
2. ~~Réaffirme le Cadre pour les voies de migration des Amériques inclus comme Annexe 2 à la présente Résolution, et prie instamment~~ les Parties à la CMS et les signataires des instruments relatifs aux espèces aviaires de la CMS dans les Amériques et ~~invite les~~ Non-Parties, les organisations et les acteurs à mettre en œuvre le Cadre afin de protéger les oiseaux migrateurs et leurs habitats dans tout l'hémisphère occidental ;

3. ~~Se félicite de l'élaboration d'un Groupe spécial sur les voies de migration des Amériques pour coordonner le développement et la mise en œuvre d'un Plan d'action des Amériques pour accomplir le cadre mondial du Programme de travail et des voies de migration des Amériques, y compris des dispositions pour des actions concertées de conservation des espèces prioritaires, et faire rapport au-delà de la COP13; Convient de poursuivre le Groupe de travail sur les voies de migration des Amériques, de coordonner le développement et la mise en œuvre du cadre des voies de migration des Amériques et du Plan d'action pour les voies de migration des Amériques, développés en parfaite adéquation avec le Plan stratégique de la CMS pour les espèces migratrices (SPMS), et de faire rapport aux réunions de la Conférence des Parties à partir de la COP15 ;~~
4. ~~Adopte le Plan d'action sur les voies de migration des Amériques figurant à l'Annexe 3 de cette Résolution et développé dans le cadre pour les voies de migration des Amériques et prie instamment les Parties et Signataires des instruments relatifs aux espèces aviaires de la CMS, et encourage les non-Parties, les organisations et les parties prenantes à mettre en œuvre le Plan d'action pour les voies de migration des Amériques et à soutenir les efforts du Groupe spécial sur les voies migration des Amériques pour coordonner sa mise en œuvre ;~~
5. ~~Charge le Secrétariat, en collaboration avec les Parties et les acteurs concernés, et en fonction des ressources disponibles, d'entreprendre les activités qui lui ont été assignées dans le programme de travail ;~~
6. ~~Engage les Parties à mettre en œuvre efficacement les priorités fixées par le groupe de travail sur les voies de migration le Programme de travail le cas échéant et conformément aux circonstances de chaque Partie, et invite les Non-Parties et les autres acteurs, avec l'appui du Secrétariat, à renforcer les capacités nationales et locales en matière de conservation des voies de migration, notamment en établissant des partenariats avec les principaux acteurs et en organisant des cours de formation ; en traduisant et en diffusant les documents, en partageant les protocoles et les réglementations ; en transférant des technologies ; en concevant et en améliorant la gestion des sites d'importance critique et internationale ; en étudiant les fonctions écologiques des voies de migration par des activités de recherche sur les oiseaux migrateurs et leurs habitats ; en renforçant les programmes de surveillance ; en encourageant la conservation des oiseaux migrateurs et en veillant à ce que toute exploitation des oiseaux migrateurs soit durable ;~~
7. ~~Demande aux Parties, au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), au Programme des Nations Unies pour l'Environnement et à d'autres organisations des Nations Unies, aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, au secteur privé et à d'autres, d'apporter une aide financière à la mise en œuvre de la présente Résolution, du Programme de travail et du Cadre pour les voies de migration des Amériques, y compris aux pays en développement, pour renforcer les capacités et mener des actions de conservation ;~~
8. ~~Accueille favorablement les efforts supplémentaires déployés par le Gouvernement indien pour poursuivre le processus de collaboration, en étroite consultation avec les États de l'aire de répartition de la CAF et avec les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA, afin de mettre en place, dans le cadre de la CMS, un cadre institutionnel dont le secrétariat serait assuré par le Secrétariat de la CMS ainsi qu'un bureau de coordination hébergé par le Gouvernement indien, afin de soutenir la mise en œuvre d'actions renforcées de conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats dans la CAF, ainsi que de soutenir cette initiative avec des ressources, en coordination avec les instruments existants de la CMS relatifs à l'avifaune ;~~

9. *Se félicite en outre* de l'engagement pris par le Gouvernement indien de fournir des ressources pour ce processus, y compris la mise en place du cadre institutionnel et la mise à disposition d'un bureau de liaison pour la coordination en Inde, sous l'égide du Secrétariat de la CMS à Bonn ;
10. *Demande en outre* que le Groupe de travail à composition non limitée sur les voies de migration poursuive ses travaux et augmente le nombre de ses membres afin d'incorporer l'expertise des régions géographiques actuellement absentes ;
11. *Encourage* les Parties à promouvoir les priorités de conservation et de gestion définies par le groupe de travail sur les voies de migration le Programme de travail et le Cadre pour les voies de migration des Amériques en tant qu'outil mondial pour contribuer à la réalisation du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal des Objectifs d'Aichi en rapport avec la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats, et pour garantir un soutien sans réserve à sa mise en œuvre, en travaillant en étroite coopération avec la Convention sur la diversité biologique ;
12. *Encourage* le Secrétariat d'assurer la liaison avec les secrétariats des instruments de la CMS, les AME concernés, les organisations internationales, les initiatives mondiales en faveur de la conservation, les ONG et le secteur privé, afin de créer des synergies et de coordonner les activités liées à la conservation des voies de migration et des oiseaux migrateurs, y compris, le cas échéant, l'organisation de réunions consécutives et d'activités conjointes ;
13. *Demande* au Secrétariat, aux Parties et à toutes les autres instances impliquées avec la CMS de rechercher activement une étroite coopération entre les instruments, initiatives et partenariats, dans le cadre des Nations Unies ou en-dehors, qui ont à voir avec les oiseaux migrateurs et les habitats qui leur sont indispensables, et, en priorité, de se concentrer sur et s'attaquer aux menaces spécifiques pour arrêter le déclin de ces populations d'oiseaux ;
14. *Invite* les Parties et le Secrétariat de la CMS à promouvoir la conservation collaborative des oiseaux migrateurs en travaillant avec d'autres organismes dont l'objectif premier n'est pas la conservation de la faune (institutions gouvernementales, accords environnementaux multilatéraux, institutions des Nations Unies, organisations non gouvernementales et autres organisations, y compris du secteur privé), afin de s'assurer que les exigences de l'habitat des oiseaux migrateurs sont intégrées dans les politiques d'utilisation des terres, y compris les zones protégées, mais aussi et surtout en-dehors des zones protégées ;
15. *Demande instamment* aux Parties, *prie* les États des aires de répartition, et *invite* les autres partenaires et parties, y compris le secteur privé, à mettre en œuvre des désignations officielles et autres mesures volontaires pour donner une haute priorité à la conservation des sites et habitats identifiés comme étant d'importance pour les oiseaux migrateurs (sur la base d'informations scientifiques fiables), en agrandissant et en renforçant les réseaux existants de voies de migration (dont notamment le Réseau de sites de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie, le Réseau de sites de l'Accord pour la conservation des oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie, le Réseau de la réserve des oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental, le Réseau de sites d'Asie de l'ouest et centrale, le Réseau Émeraude, les sites Ramsar et les sites inscrits au Patrimoine mondial, les aires importantes d'oiseaux et de biodiversité de Birdlife International, et de mener des recherches pour déterminer le meilleur mode de gestion des paysages, y compris la désignation et la protection transfrontalières de corridors d'habitats et de réseaux écologiques offrant des habitats adaptés et suffisants pour la reproduction, la nourriture et le repos des oiseaux ;

16. *Invite* les Parties à mettre en œuvre la Résolution 11.26¹² sur le changement climatique et poursuivre leur action pour réduire les impacts du changement climatique sur les oiseaux migrateurs, notamment face aux menaces immédiates qui pourraient réduire leur capacité d'adaptation, et en assurant des garanties environnementales suffisantes pour les projets d'énergie renouvelable, la surveillance permanente du statut des oiseaux migrateurs et de leurs habitats, l'élaboration d'indicateurs permettant d'identifier les effets du changement climatique, la promotion de la gestion adaptative, la recherche de nouveaux partenariats avec d'autres organismes internationaux et la réflexion sur les moyens d'aider les espèces migratrices à s'adapter au changement climatique (p. ex. en sécurisant des réseaux de sites critiques) ;
17. *Demande* aux Parties d'examiner les réseaux de sites actuels en prenant compte de l'exploitation et de la dégradation éventuelles des sites, et de se pencher sur leur capacité de résistance face au changement climatique, en prenant en compte les possibilités de variation, à la suite de ce changement, de la composition spécifique des oiseaux qui les fréquentent, ainsi que d'autres facteurs ;
18. *Demande* aux Parties de veiller à ce que les sites d'étape clés identifiés pour les oiseaux migrateurs soient tous protégés et gérés et que des sites supplémentaires soient identifiés pour faire partie de réseaux cohérents de sites destinés aux espèces migratrices, et de continuer leur soutien au développement de réseaux de sites à l'échelle de la voie de migration, surtout là où ce développement est le moins avancé, en prenant soin d'y inclure la plus grande diversité d'habitats disponibles pour les oiseaux migrateurs, accordant une attention particulière aux zones intertidales (voir la Résolution 12.25 *Promouvoir la conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers pour les espèces migratrices*) ;
19. *Demande instamment* aux Parties de favoriser la collaboration transfrontalière dans le cadre des réseaux de voies de migration, et de mettre en œuvre les plans existants de gestion de site tout en élaborant de nouveaux pour les sites clés qui en ont besoin, et en apportant leur appui à l'élaboration d'un Instrument global pour les réseaux de sites critiques, sur le modèle fourni par l'Instrument pour les réseaux de sites critiques de la région Afrique-Eurasie lancé en 2018 ;
20. *Recommande* que les Parties améliorent et renforcent la surveillance régulière des populations d'oiseaux migrateurs et des sites clés dont ils dépendent (y compris en réalisant des enquêtes sur les nouveaux sites pour combler le manque d'information) et renforcent les capacités pour une telle surveillance sur le long terme (en l'institutionnalisant comme une activité permanente au sein du gouvernement le cas échéant, en partenariat avec d'autres organisations, notamment par la mise en place d'initiatives de soutien telles que le Global Waterbird Fund (créé en réponse à l'invitation de l'AEWA et de la Convention de Ramsar et géré par Wetlands International), de façon à présenter aux acteurs clés des informations à jour sur la distribution, le statut et le devenir des oiseaux migrateurs, ainsi que sur les sites et habitats dont ils ont besoin ;
21. *Demande* aux Parties de soutenir les analyses des données existantes sur les mouvements des oiseaux individuels ainsi que la mise au point et l'utilisation de nouveaux outils et techniques, tels que la géolocalisation, suivi radio et satellite, télédétection, et analyses génétiques et de connectivité, de façon à faciliter l'identification des stratégies de migration, en couvrant la totalité du cycle vital des espèces considérées, et en prenant en compte tant les voies les plus fréquemment utilisés que ceux d'intérêt plus occasionnel ;

¹² Consolidée dans la Résolution 12.21 *Changement climatique et espèces migratrices*

22. *Lance un appel* au Secrétariat, en collaboration avec les Parties et les organisations internationales compétentes, pour un renforcement de la coopération avec le Conseil de l'Arctique et autres organismes mandatés sur l'Arctique, dans le but de mieux comprendre les changements actuels et prévisibles de l'environnement et leurs impacts sur la distribution des zones de reproduction et de mue des espèces, et d'assurer la désignation et la gestion de la totalité des zones d'importance critique ;
23. *Prie* le Secrétariat de renforcer les liens avec le Secrétariat du Groupe de travail sur la conservation de la flore et de la faune arctiques (CAFF) du Conseil de l'Arctique, dans le cadre de la résolution existante sur la coopération, en particulier pour faire en sorte que l'Initiative CAFF en faveur des oiseaux migrateurs de l'Arctique (AMBI) bénéficie de synergies optimales avec le Programme de travail, pour tirer profit de l'approche des voies de migration, s'assurant ainsi un soutien mondial pour la conservation de l'environnement arctique ;
24. *Lance un appel* au Secrétariat, en collaboration avec les Parties et les organisations internationales compétentes, pour un renforcement de la coopération avec le secteur privé dans le but de faire avancer la prise en considération des voies de migration et leur inclusion dans leurs directives opérationnelles, d'inciter le secteur à prendre en charge la gestion fiduciaire des zones directement liées ou associées à son empreinte au sol et au-delà, d'examiner la possibilité de compensations financières pour les impacts résiduels le long des voies de migrations, de s'efforcer d'atteindre un Impact positif net, et de pousser activement à l'utilisation des meilleures pratiques internationales ;
25. *Demande* aux Parties, au FEM, aux Nations Unies et aux autres organismes internationaux, aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, au secteur privé et tous autres acteurs de porter assistance aux pays en voie de développement et aux pays les moins développés, aux pays en économie de transition, aux Petits États insulaires en voie de développement (SIDS) et aux ONG partenaires pour la mise en œuvre de la présente Résolution ;
26. *Demande* au Conseil scientifique d'élaborer des lignes directrices et/ou des études de cas sur les mécanismes d'amélioration de la conservation des oiseaux migrateurs à travers les réseaux de sites y compris les écosystèmes océaniques importants utilisés par les espèces d'oiseaux marins ;
27. *Appelle* les Parties à s'assurer que les priorités du groupe de travail sur les voies de migration sont le Programme de travail sur les voies de migration est mis à jour conformément au Plan stratégique pour les espèces migratrices de la CMS et qu'elles sont est conformes au Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal Cadre post-2020 en tant que contribution à la Vision 2050 pour la biodiversité ;
28. *Note* que les Recommandations et Résolutions suivantes ont été abrogées lors des réunions précédentes de la Conférence des Parties :
 - a) La Recommandation 7.7, *Programme relatif aux voies de migration Amérique-Pacifique* ;
 - b) La Résolution 10.10, *Conseils sur la conservation globale des voies de migration et sur les politiques possibles* ; et
 - c) La Résolution 11.14, *Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration*.

Annexe 1 à la Résolution

~~PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES OISEAUX MIGRATEURS ET LES VOIES DE MIGRATION (2014-2023)~~

~~non incluse en raison de sa longueur. elle peut être consultée dans son intégralité ici : <https://www.cms.int/en/document/programme-work-migratory-birds-and-flyways-2014-2023>~~

Annexe 2 à la Résolution

~~CADRE POUR LES VOIES DE MIGRATION DES AMÉRIQUES : UN CADRE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX MIGRATEURS DANS LES AMÉRIQUES~~

~~non incluse en raison de sa longueur. elle peut être consultée dans son intégralité ici : <https://www.cms.int/en/document/americas-flyways-framework-framework-conservation-migratory-birds-americas-0>~~

Annexe 3 à la Résolution

~~PLAN D'ACTION POUR LES VOIES DE MIGRATION DES AMÉRIQUES 2018 – 2023~~

~~non incluse en raison de sa longueur. elle peut être consultée dans son intégralité ici: <https://www.cms.int/en/document/action-plan-americas-flyways-2018-2023>~~

PROJET DE DÉCISIONS

VOIES DE MIGRATION

Adressée aux Parties

14.AA Les Parties :

- a) sont priées d'examiner les actions de la partie A du Programme de travail pour les oiseaux migrateurs et les voies de migration 2014-2023 (POW) et les actions de la partie B du POW identifiées pour leur région, ainsi que les informations fournies dans l'étude stratégique du travail sur les voies de migration de l'Équipe des espèces aviaires de la CMS, ainsi que i) de partager des informations avec le Groupe de travail sur les voies de migration et le Secrétariat sur les principales lacunes et besoins en matière de mise en œuvre, et ii.) d'aborder les actions dont la mise en œuvre fait défaut jusqu'à présent et qui sont de la plus haute urgence, le cas échéant en se coordonnant avec d'autres pays de la région ;
- b) sont invitées à soutenir les réunions du Groupe de travail sur les voies de migration et la nomination de son coordinateur pour la période triennale 2023-2026 ;
- c) sont invitées à soutenir les travaux du Groupe d'étude sur les voies de migration des Amériques, en particulier les réunions du groupe d'étude et l'examen et/ou la mise à jour du Cadre des voies de migration des Amériques et du Plan d'action pour les Amériques ;
- d) sont invitées à faire état, dans les rapports nationaux, des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 12.11 (Rev.COP14) *voies de migration*, y compris le suivi de l'efficacité des mesures prises, à la 15^e session de la Conférence des Parties (COP15).

Adressée aux États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale

14.BB Les États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale (CAF) sont priés de :

- a) collaborer avec le gouvernement indien et les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA pendant la période intersessionnelle entre la 14^e session de la Conférence des Parties (COP14) et la COP15 pour faire avancer les résultats de la 4^e réunion des États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale (New Delhi, 2023), à savoir en soutenant la création d'un Secrétariat/Unité de coordination de la voie de migration d'Asie centrale, sous l'égide de la CMS et en coopération avec le gouvernement indien, en aidant à élaborer un programme de travail pour cette voie de migration, et en contribuant financièrement à ce processus ;

- b) soutenir les Parties dans la mise en œuvre de mesures de conservation pour les oiseaux migrateurs et leurs habitats dans la région, notamment en encourageant la recherche, les études, les évaluations, le renforcement des capacités et les initiatives de conservation, renforçant ainsi la mise en œuvre de la CMS et de ses instruments liés à l'avifaune ;
- c) mettre à jour le Plan d'action de la CMS pour la voie de migration d'Asie centrale pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats, afin d'inclure toutes les espèces d'oiseaux migrateurs, et envisager de soutenir le processus avec des ressources, le cas échéant.

Adressée aux organisations intergouvernementales, aux organisations non gouvernementales et autres

14.CC Les non-Parties, les organisations, le secteur privé, les institutions financières internationales, les donateurs et les autres parties prenantes sont invités à soutenir le Groupe de travail sur les voies de migration et à coopérer conjointement à la mise en œuvre de ses priorités stratégiques.

Adressée aux non-Parties, aux organisations et aux parties prenantes des Amériques

14.DD Les non-Parties, les organisations et les parties prenantes des Amériques sont invitées à participer activement à l'examen et à la mise à jour du Cadre des voies de migration des Amériques et du Plan d'action pour les Amériques.

Adressée au Groupe de travail sur les voies de migration

- 14.EE Le Groupe de travail sur les voies de migration devra, sous réserve de la disponibilité de ressources externes, est prié :
- a) d'agir comme une plateforme qui assure l'échange des meilleures pratiques et l'identification des synergies globales et des lacunes à travers les différentes initiatives liées aux voies de migration, qu'elles soient développées dans le cadre de la CMS ou en dehors, en accord avec les priorités identifiées dans le Plan stratégique de la CMS pour les espèces migratrices (SPMS) et avec celles d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) pertinents travaillant dans les domaines liés à la conservation des oiseaux migrateurs, à leurs habitats ou aux menaces qui leur sont associées ;
 - b) avec le soutien du Secrétariat, d'élaborer des orientations sous forme de questionnaire pour aider les Parties à identifier les priorités clés et les principales lacunes de mise en œuvre dans leur région afin de soutenir la mise en œuvre de la décision 14.AA a) ;
 - c) sur la base des informations fournies par les Parties, d'examiner les éléments pertinents du programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration 2014-2023, et proposer une marche à suivre pour une mise à jour ou une révision de ce programme de travail, en s'alignant sur les priorités et les objectifs identifiés dans le SPMS de la CMS ;

- d) d'examiner les questions scientifiques et techniques pertinentes, les initiatives et les processus internationaux liés aux oiseaux migrateurs, à leurs habitats et aux menaces qui leur sont associées ;
- e) avec le soutien du Secrétariat, d'élaborer un outil de suivi pour fournir aux Parties une auto-évaluation nationale objective et factuelle de l'état actuel des voies de migration au niveau national et leur permettre de mesurer leurs progrès dans la mise en œuvre de leurs engagements liés aux voies de migration ;
- f) d'aider à assurer la coordination entre divers groupes de travail et groupes d'étude de la CMS (par exemple, abattage illégal d'oiseaux, empoisonnement, oiseaux terrestres, énergie) sur les actions et les priorités liées aux voies de migration, et renforcer les synergies dans leur mise en œuvre ;
- g) avec le soutien du Secrétariat, d'élaborer des orientations pour aider les Parties à sensibiliser à l'importance des voies de migration et des services écosystémiques qu'elles fournissent ;
- h) de rendre compte des progrès accomplis au Conseil scientifique.

Adressée au Groupe de travail sur les voies de migration des Amériques

- 14.FF Le Groupe de travail sur les voies de migration des Amériques devra, sous réserve de la disponibilité de ressources externes :
- a) examiner et mettre à jour le Cadre des voies de migration des Amériques et le plan d'action pour les Amériques conformément au Plan stratégique de la CMS pour les espèces migratrices (SPMS) et dans la lignée de ceux d'autres AME pertinents travaillant dans les domaines liés à la conservation des oiseaux migrateurs, leurs habitats ou les menaces qui leur sont associées ;
 - b) faciliter et suivre la mise en œuvre du Plan d'action pour les Amériques.

Adressée au Secrétariat

- 14.GG Le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources externes, est invité à :
- a) organiser des réunions sous-régionales visant à partager les meilleures pratiques et les enseignements sur la conservation à l'échelle de la voie de migration, la sensibilisation et le développement de cadres institutionnels adéquats pour les protéger ;
 - b) soutenir les travaux du Groupe de travail sur les voies de migration, notamment en organisant ses réunions, en aidant à la mise au point d'un outil de surveillance permettant aux Parties de procéder à une auto-évaluation nationale objective et factuelle de l'état actuel des voies de migration au niveau national, et en contribuant à sensibiliser le public à la conservation des voies de migration ;
 - c) soutenir le travail du Groupe de travail sur les voies de migration des Amériques, notamment en organisant les réunions du groupe de travail et en aidant à mettre à jour le Cadre des voies de migration des Amériques et le Plan d'action pour les Amériques.